



N° Déclaration d'existence :
26.21.P0038.21
Délivré par la Préfecture de la Côte
d'Or
N° SIRET CHU DIJON
262-100-076-00013



Durée : 2 journées

Horaires :

8h20-8h30 : Accueil

8h30-12h30 : Formation

12h30-14h00 : Repas

14h00-17h00 : Formation

**Dates : Les 18 septembre
et 10 octobre 2023**



Capacité :

12 participants maximum



Tarif : 390€/participant

Équipe pédagogique :

Dr Benoît SAHUC

Responsable pédagogique
du CESU 21.

Médecins, enseignants et
équipe pédagogique du
CESU 21

Contact :

☎ C.E.S.U. 21

CHU Dijon-Bourgogne

Hall A RDC

14 rue Gaffarel

BP 77908 DIJON Cedex

Assistante de Formation:

Laure FERRANDO

☎ 03-80-29-37-38

✉ cesu21@chu-dijon.fr

Adaptabilité :

Les locaux du CESU sont
adaptés pour recevoir des
personnes en situation de
handicap. Les formations ne
sont en revanche pas toutes
accessibles à l'ensemble du
public : contactez-nous pour
connaître les conditions et
possibilités d'accueil en
fonction de votre handicap

Formation

Unité Mobile Hospitalière – Paramédicalisée (UMH-P)

Public concerné :

IDE, IADE, exerçant dans une structure d'urgence disposant d'un service mobile d'urgence réanimation (SMUR) dans l'unité souhaite la mise en place de cette activité.

Pré requis :

IDE, IADE exerçant dans une structure d'urgence, IPA mention urgences selon leur champ de compétences

- Avec une expérience et une pratique continue de l'activité de SMUR en UMH-M ou en service d'urgence avec une activité de salle d'Accueil d'Urgence Vitales (SAUV)

- Etre en poste dans un **service d'urgence depuis au minimum 4 ans**, et justifiant d'une expérience en **SMUR depuis au moins 2 ans**.

- Etre titulaire de l'AFGSU2 en cours de validité

- Avoir pris connaissances des protocoles UMH-P de son établissement en amont de la formation (transmis lors de la convocation)

Objectif :

En dehors des situations de détresse vitale et des situations à risque de détresse vitale (pour lesquelles l'envoi d'une UMH-M est nécessaire), un I(A)DE, sous validation du médecin régulateur, applique le protocole pour lequel il a été missionné.

Compétences visées / Contenu de la formation :

- Connaître les modalités de déclenchement et les conditions d'exercice d'une UMH-P selon les recommandations.
- Connaître les protocoles d'UMH-P
- Travailler en binôme en pré hospitalier en l'absence de médecin SMUR et avec les professionnels présents
- Recueillir les éléments anamnestiques, cliniques et paracliniques
- Transmettre le bilan reprenant les éléments clés en utilisant les outils de communication adaptés
- Utiliser les outils de télémédecine (ECG, Visio régulation...)
- Adapter la prise en soins en relation avec le médecin régulateur du SAMU,
- Assurer la surveillance permanente du patient
- Respecter le secret professionnel et les règles d'hygiène en vigueur
- Communiquer de manière adaptée avec les différents intervenants

Méthodes et outils pédagogiques :

- Pédagogie active type découverte,
- Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises,
- Mise en situations pratiques,
- Supports audiovisuels et multimédias,
- Simulateur en santé (Rescuci-Anne, mannequin HF, système audio et vidéo déporté etc...),
- Ambulance d'entraînement CENTURION,
- Attestation de présence sur demande.

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'évaluation (pré et post test)

Mise en situation professionnel

Briefing / Debriefing

Retrouver nos formations sur notre site

<http://cesu21.chu-dijon.fr/>



Suivez-nous

